MJC de Verdun-sur-Garonne

Projet pédagogique 2023

Accueil périscolaire du mercredi

ALSH Enfants Pompignan

Projet pédagogique 2023

Sommaire

Préambule

1. Présentation de l'Accueil

a) La structure
- Situation géographique
- Locaux et équipements
- Règlementation

b) L'équipe d'animation
- Composition de l'équipe
- Rôles et missions
- Modalités et obligations

c) L'enfant
- Les publics accueillis
- Notre démarche pédagogique

d) La famille
- Accueil
- Communication

2. Objectifs pédagogiques

a) Objectifs éducatifs
b) Objectifs opérationnels, moyens et projets d'activités mis en œuvre

3. Organisation de la journée des mercredis

a) Planification d'une journée type

b) Déroulement d'une journée type :
- Modalités d'arrivée à l'Accueil de 7h30-9h30
- Les temps de restauration (repas, goûter, pique-nique)
- Le temps d'après repas
- Les animations et activités
- Le goûter de 16h30 à 16h50
-Temps d'échange
- Modalités de départ de l'Accueil de 17h00 à 18h30
- Règles de vie
- La fonction sanitaire

4. Évaluation

Préambule

La convention entre la mairie et l'association « itinérante pour tous » ayant pris fin en décembre 2022, la mairie a fait appel à la MJC pour la reprise de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs de Pompignan a pour organisateur la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Xavier BERTHELOT et la direction de M. Alain PETIT, située 15 Rue Clémence Isaure 82600 VERDUN SUR GARONNE. Le service est mis à disposition de la population de la commune de Pompignan dans les locaux de l'école publique, pour des enfants scolarisés de la maternelle au CM2, afin de répondre au réel besoin des familles et d'accompagner parents et enfants dans l'évolution des modes de vies.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par la directrice de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif commun aux différents accueils de loisirs organisés par la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Verdun-sur-Garonne, en cohérence avec le Projet Educatif Du Territoire existant.

Actuellement, le PEDT est en cours de validation, nous nous sommes réunis : mairie, directrice école et directrice ALSH afin de travailler ensemble de façon cohérente entre les différentes parties. Ce projet sera effectif sur 3 ans à partir de septembre 2023. Les objectifs seront les suivant :

- Découvrir des courants artistiques
- Pratiquer des sports collectifs et individuels
- Mettre en place des actions citoyennes
- Proposer des temps à la carte

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe. Il pourra être amené à évoluer en fonction des effectifs de fréquentation des enfants et sur le renforcement des équipes d'animations.

Dans le cadre de la convention entre la Caisse d'Allocation Familiale et la Maison des Jeunes et de la Culture signée pour le soutien et le fonctionnement des accueils de loisirs enfants, le gestionnaire s'engage à respecter et faire respecter à ses salariés la Charte Laïcité de la Branche Famille. De ce fait, le gestionnaire s'engage à demeurer attentif aux respects des pratiques sur le terrain en garantissant le principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.

1. Présentation de l'Accueil

a) La structure

- Situation géographique :

Pompignan est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département du Tarn-et-Garonne (région Occitanie). Elle a une superficie de 1217 hectares où résident 1510 habitants à l'année.
L'Accueil de loisirs de Pompignan est situé dans les locaux de l'école publique chemin de Rivals.

- Locaux et équipements :

Locaux

L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux de l'école de Pompignan, il est situé sur 3 niveaux.

A/ **Sur la partie haute** se trouve l'école primaire avec mise à disposition :

- Une salle de motricité avec un petit local de rangement pour quelques tables, chaises et un point d'eau
- Un préau avec des sanitaires filles et garçons
- 2 grandes cours équipées de panneaux de basket, d'un terrain de football
- Un local de stockage gros matériel sous la salle de motricité en partage avec l'école
- Une forêt de 20 hectares

B/ **Sur la partie intermédiaire :**

- Un restaurant scolaire avec tables et chaises adaptées
- CRM Martel est prestataire pour les repas
- Des sanitaires et lave main à l'entrée de la salle de restauration

C/Sur la partie basse : se trouve l'école maternelle avec mis à disposition :

- Une salle de motricité avec des bancs
- Une salle attenante équipée de tables, chaises et d'un point d'eau avec un placard de stockage (salle prêtée à court terme si besoin de la Mairie pour ouverture d'une classe)
- Des sanitaires
- Une salle de sieste équipée de lit
- Une cour de récréation avec jeux extérieurs

A noter que la répartition des salles ainsi que leur agencement font l'objet de révisions régulières

Equipements

L'accueil de loisirs, bien que se situant en zone rurale reste proche des lieux culturels du territoire. Nous bénéficions de structures pouvant nous accueillir pour des activités culturelles ou sportives :

- La Médiathèque et le Cinéma de Verdun-sur-Garonne
- Un stade de Foot
- Un terrain de tennis, basket
- Une forêt de 20 hectares

Réglementation

Nous sommes soumis à la Législation et à la Réglementation du code du travail et à celle du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse ainsi qu'au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports du Tarn et Garonne. Pour toute question concernant la réglementation des revues actualisées régulièrement sont mises à disposition. En cas de doute, ne pas hésiter à consulter l'équipe de direction ou le responsable hiérarchique direct.

b) L'équipe d'animation

Elle se compose :

D'une équipe de direction avec :

- ⇨ Une directrice (CDI à temps plein) : Séverine GAUDOU, BAFD
- ⇨ Une adjointe (CDI à temps partiel) : Emilye JOURDA, stagiaire BAFD, remplace la directrice pendant ses congés
- ⇨ D'une équipe d'animateurs avec :

- ⇨ Deux animateurs en CDD (¼ temps) : Coralie DUPUY (stagiaire BAFA) et Jennifer GAYRARD (BAFA)
- ⇨ Une animatrice non permanente Valérie Dailloux (BAFD) (en contrat d'engagement éducatif) : leurs nombres varient selon la période (congés de la direction) et sont fonction des effectifs d'enfants inscrits et liés aux quotas d'encadrement afférents au périscolaire.

- Le mercredi périscolaire :

Dans le cadre de la réglementation SDJEN, le taux d'encadrement pour le mercredi est :

Périscolaire avec PEDT supérieur à 5h :

- Moins de 6 ans 1 animateur pour 10 enfants
- Plus de 6 ans 1animateur pour 14 enfants

Maternelles : 1 animateur pour 10 enfants / Elémentaires : 1 animateur pour 14 enfants
Répartition sur les groupes :

- ⇨ Groupe des maternelles : 1 animateur référent selon la règlementation en rigueur en plus de la directrice-adjointe
- ⇨ Groupe des primaires : 2 animateurs référents selon la règlementation en rigueur

L'équipe d'animation possède de nombreuses compétences, fortement appréciées permettant le développement de projets innovants au service des enfants comme les arts plastique, les jeux sportifs, la musique, les arts créatifs, ….

D'agents de service : Mises à disposition par la municipalité, elles s'occupent du ménage et du service de restauration

Les missions

La Directrice :

- Elle est garante du bon fonctionnement de l'Accueil pour l''équipe d'animation et les enfants.
- Elle veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants, des animateurs (trices), du personnel technique.
- Elle gère les tâches administratives, matérielles, ainsi que le budget.
- Elle est référente de son équipe, anime des réunions et les organise.
- Elle mobilise et dynamise son équipe autour du projet pédagogique.
- Elle donne les moyens matériels à son équipe pour réaliser les divers projets d'activités.
- Elle joue son rôle de formateur, assure le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Elle assure les relations avec les familles, et les différents partenaires.
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique, et rend compte de son travail à sa hiérarchie.
- Elle veille au respect des normes d'hygiène (dont H.A.C.C.P.) avec les agents de service.

L'adjointe de Direction :

D'une manière générale l'adjointe de direction se fait le relais de la Directrice, et représente celle-ci en son absence pour toutes les missions précitées, et ce, en fonction du temps dévolu à cette mission au regard des autres qu'elle exerce. La Directrice finalisera le

budget annuel et reste décisionnaire dans certains cas (exemple : évaluation des stages pratiques BAFA, etc.).

Elle remplace la Directrice pendant ses congés et assurent donc alternativement la Direction de l'Accueil sur certaines périodes de vacances.

L'adjointe devra impérativement :

- Connaître l'emplacement des documents exigibles lors d'une inspection et des consignes en cas de problème (numéros de téléphone, personnes à contacter, consignes de sécurité…)
- Répondre aux fonctions d'assistante sanitaire, présence aux PAI. A défaut du diplôme de secouriste, un autre animateur se verra confier cette fonction.
- Connaître le fonctionnement de la mise sous tension et hors tension de l'alarme et être responsable des clés.

Les animateurs /animatrices :

Titulaires ou en cours de formation BAFA, ils (elles) sont en accord avec le projet pédagogique et le font vivre.

S'occuper d'enfants est un engagement très important et empreint de responsabilités qui témoignent de la confiance que l'on accorde aux animateurs (trices) (Parents, élus et équipe de direction) :

- Ils (elles) assurent la sécurité morale et psychoaffective de l'enfant.
- Ils (elles) sont garant(e)s de l'application des règles de vie, du respect des lieux et du matériel.
- Ils (elles) prennent en compte les besoins de l'enfant.
- Ils (elles) sont à l'écoute de celui-ci pour assurer son bien-être, mais aussi entendre ses choix et recenser ses propositions.
- Ils (elles) établissent et conduisent des projets d'animations dont ils (elles) sont les garants.

Animateurs vacataires :

Ceux-ci travaillent uniquement pendant les mercredis et les périodes de vacances et renforcent l'équipe en place.

Sur les mercredis, nous gardons les mêmes équipes, afin de répondre à un désir des familles de retrouver des repères humains, ainsi que pour favoriser le travail d'équipe.

Les agents de service :

Ils sont formés aux normes H.A.C.C.P. et assurent l'entretien des locaux et le service de restauration.

Ils sont chargés de l'entretien des locaux utilisés par l'accueil de loisirs et de la préparation des repas. Ils concourent également au bon déroulement des repas en aidant au service, en aidant les enfants à couper leur viande…

Ils bénéficient d'une liste de tâches et d'un planning indicatif, leur permettant de trouver leur organisation tout en respectant les normes H.A.C.C.P. Ils doivent respecter les normes d'hygiène liées à la collectivité lors de la réception et préparation des repas, veiller à la prise des températures, compter le nombre de repas et de goûters et en informer la directrice en cas de soucis

Ils sont tenus d'informer la directrice de tout problème lié à la restauration ou à l'entretien des locaux.

Les obligations

Le devoir de l'équipe toute entière (animation et agents de service) est d'intégrer le plus tôt possible **les points non négociables** du projet pédagogique comme suit :

►Respecter les enfants et leurs parents ainsi que tout le personnel de l'accueil (violence physique et verbale interdite)
►Respecter les horaires (prévenir le service et la Directrice de l'accueil en cas d'absence ou de retard)
►Respecter les horaires des temps de pause et lieux définis avec la direction
►Justifier son absence par un document officiel
►Pour chacun, avoir une hygiène et porter une tenue vestimentaire décente et adaptée à sa fonction (dont réglementaire pour les agents de service)
►La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite
►Il est strictement interdit de fumer (y compris la cigarette électronique) dans les locaux de l'accueil de loisirs et en présence des enfants
►Ne pas porter de casques ou d'oreillettes durant les temps d'animation et d'accueil.
►Ne pas monter sur les toits pour récupérer les ballons perchés
►Pendant le temps libre des enfants, éviter les attroupements d'animateurs (trices)
►Respecter les consignes émanant de sa hiérarchie
►Faire remonter les informations utiles au bon fonctionnement à l'équipe de Direction

Chaque animateur est RESPONSABLE de lui-même et des enfants qu'il encadre.

En ce sens, il devra :

● **Avoir une attitude professionnelle**
Il élabore son projet d'animation conjointement avec son / ses collègue(s) en fonction :

- ⇨ du projet pédagogique,
- ⇨ de l'objectif général complémentaire fixé pour chaque période à travers le projet d'animation,
- ⇨ des objectifs & attentes du binôme ou trinôme constitué (quelles appétences et compétences de chacun),
- ⇨ de la thématique, du programme prévisionnel et des moyens définis.

Chaque équipe prévoit son activité et s'assure qu'elle est réalisable par les enfants, selon les capacités de ceux-ci.

Chaque animateur ou animatrice se tient informé(e) des informations particulières relatives aux enfants (tuteurs et personnes autorisées à prendre en charge l'enfant) :

- Informations sanitaires (allergies, PAI existant ou à mettre en place, trousse d'urgence d'un enfant bénéficiant d'un PAI),
- Droit à l'image.

Il ou elle lit les indications :

- Quant aux produits fournis dans la trousse de secours (« notice explicative »)
- Associées aux consignes : respecter les outils, le mobilier, ne pas gâcher les fournitures, favoriser le recyclage des déchets …

Il veillera à rester objectif, mesuré et professionnel quant aux transmissions faites, notamment en cas de problème avec un enfant, à l'équipe de Direction.

La fermeture de l'Accueil ne devant pas être uniquement la préoccupation de celui qui part en dernier, chacun(e) s'efforcera donc avant de partir de vérifier la fermeture des fenêtres, du rangement de sa salle, d'éteindre les lumières…

Les temps de pause de l'équipe n'auront pas lieu pendant les temps d'accueil ni les temps de réunion et ne se fait JAMAIS au détriment de la surveillance. Il conviendra d'organiser les temps de pause en ce sens et de manière équitable pour chacun, en respectant la durée en fonction du temps de travail rémunéré sur la dite-journée. Il est strictement interdit de fumer dans la cour et proche de l'Accueil de Loisirs, un endroit est identifié à cette fin.

●Accompagner l'enfant

- Activités : il accompagnera l'enfant dans ses apprentissages, lui permettant de faire AVEC ET NON A LA PLACE, lui proposant des activités adaptées à son âge et à ses capacités.

- Repas : L'animateur veille à ce que chacun goûte de tout (lui également) et sorte de table en ayant mangé de manière équilibrée. Il aidera le petit à couper sa viande si nécessaire (ne pas tout faire à sa place), favorisera l'autonomie en permettant aux enfants d'aider au débarrassage des tables. L'équipe respectera le protocole établi pour le temps du repas.

Remarque : compte-tenu des effectifs accueillis, seuls les adultes se lèvent et circulent dans le réfectoire (sauf urgence toilettes enfant). Goûter : il se prend dans le calme, assis, ne pas oublier de nettoyer et de ramener la vaisselle pour 17h00 afin qu'elle soit lavée.

La consigne est donnée afin que les animateurs respectent au maximum les règles élémentaires d'hygiène :

- Lavage des tables d'activité **avant** et après le goûter
- Lavage des mains des enfants et des adultes.

- Rythme : l'animateur sera attentif au cours de la journée à alterner les moments d'activités intenses avec des moments calmes. Il est INDSIPENSABLE de respecter le rythme et les besoins des enfants. En ce sens, il est indispensable que les enfants soient invités à se dépenser physiquement à des moments réguliers.

Démarche pédagogique :

►Respecter la législation en vigueur (Textes et applications)
►Veiller au respect de la Charte de Laïcité dans le cadre du principe de neutralité philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle.
►Elaborer et remettre à son directeur son projet d'animation
►Mettre en œuvre les projets d'activités en concertation avec ses collègues
►Travailler en équipe
►Avoir préparé ses animations à l'avance et apporter une activité modèle aux enfants
►Participer aux diverses activités de l'accueil (sorties diverses, piscine...) selon les règles énoncées
►Ne jamais laisser les enfants sans surveillance

Points négociables

Les objectifs du projet pourront être révisés et améliorés après concertation avec les membres de l'équipe au cours des réunions de programmation fixées selon le calendrier établi.

c) L'enfant :

Publics accueillis :

Les enfants de l'accueil de loisirs viennent de catégories socioprofessionnelles, d'origines ethniques et religieuses diverses. Ce brassage de population est un avantage pour les enfants et l'équipe d'animation, car nous avons la possibilité de travailler sur des thèmes tels que la connaissance et le respect de l'autre.

L'accueil de loisirs de Pompignan est habilité par la SDJES du Tarn et Garonne :
La capacité d'accueil totale de la structure est de 64 enfants-dont 28 enfants de 3 à 5 ans et-36 enfants de 6 à 11 ans.

Répartition par tranches d'âge :

	Groupe des – 6 ans		Groupe des + 6 ans
Groupe des 3 - 4 ans	14	Groupe des 6-8 ans	18
Groupe des 4-5 ans	14	Groupe des 9-11 ans	18
TOTAL	28	TOTAL	36

L'accueil de loisirs est ouvert de 07h30 à 18h30.
Nous avons 2 groupes de maternelles et 2 groupes d'élémentaires cela peut être modifié en fonction du nombre d'enfants inscrits et de l'habilitation.

Notre démarche pédagogique

L'accueil de loisirs donne la possibilité de vivre des temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente.

Le temps de loisirs participe à l'éducation des enfants et leur offre la possibilité de s'approprier un environnement, des expériences.

Troisième pôle dans la vie de l'enfant aux côtés de la famille et de l'école, l'accueil de loisirs permet de prendre des responsabilités, de construire des relations différentes dans le canton et de découvrir d'autres environnements.

Il s'agit pour chaque enfant de favoriser sa créativité, sa prise de responsabilité avec la pratique d'activité de qualité et de développer son autonomie par l'acquisition de repères dans un paysage complexifié et d'affirmer son esprit critique.

La vie en communauté est un apprentissage qui s'inscrit dans le temps selon l'âge, l'expérience et l'environnement de l'enfant.

●Les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs :
L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis scolaires (sauf jours fériés), et ce, du 02/01/2023 au 05/07/2023.

A) Projets d'activités 2022/2023 :

Pour 2023, nous essayerons de mettre en place des activités qui correspondent aux objectifs que nous nous fixons :

- Notamment susciter l'intérêt pour une activité
- Favoriser l'intégration et la socialisation
- Développer la créativité et l'action spontanée
- Développer l'autonomie et la prise de responsabilité
- Proposer des activités variées pour permettre un réel choix à l'enfant

- Développer son sens critique (activités sportives, culturelles, manuelles, technologique, découverte d'environnements différents).

Les quatre centres d'accueil de loisirs (Saint Sardos, Verdun sur Garonne / Savenès et Pompignan) travailleront en collaboration et organiseront des temps d'activités en commun.

- Pour l'année en cours le thème des différents projets d'animation seront les suivants :

Le thème est : « Faisons plaisir aux enfants », soucieux de leur bien-être nous avons décidé d'adapter nos activités en fonction de leurs envies et de leurs demandes ainsi que des fêtes calendaires. Cela permettra aux enfants de se sentir bien et de leur donner envie de venir avec plaisir.

Nous avons mis en place une boîte à idées qui permet aux enfants d'exprimer leurs envies. Cette boîte est dépouillée chaque dernier mercredi avant les vacances pour étudier les propositions.

B) Fonctionnement (horaires, mode d'inscriptions, transports…)

Horaires :

Les enfants inscrits sur les mercredis sont inscrits à la journée, l'accueil de loisirs ouvre ses portes de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30

Ils bénéficient d'un repas et d'un goûter livrés par le service de restauration CRM (Martel) basé à Rodez.

Modalités d'inscription :

Afin d'être inscrit sur la structure un dossier devra être complété par les parents, les documents sont téléchargeables sur le site de la MJC de Verdun sur Garonne (fiche de renseignements, fiche sanitaire et règlement intérieur…)

Une permanence administrative sur les semaines scolaires, est organisée les mardis 8h-12h et 14h-18h, jeudis 9h-12h et 13h 17h et vendredi de 9h à 12h dans les locaux associatifs situé à côté de la mairie. Les inscriptions se font un mois avant la période concernée. Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants sur la période concernée selon leurs besoins.

Passée la permanence d'inscription de l'accueil de loisirs, les inscriptions se feront en fonction des places disponibles restantes.

Les modifications peuvent être effectuées jusqu'à 2 semaines avant la période visée. Les annulations sans justificatif au dernier moment ne sont pas remboursables.

Tarifs :

Un tarif modulé est appliqué aux familles, hors aides des comités d'entreprises, ATL de la Caf et Pass-accueil MSA pour les ayants-droits.
Paiements acceptés par chèques, espèces, ANCV, Cesu.

Enfants de Pompignan

Prix à la journée	12.00 €

Nous apportons un regard aiguisé sur l'intégration des publics en situation de handicap.

Il ne s'agit pas simplement de répondre aux obligations instaurées par la loi du 11 février 2005 qui affirme le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectif, sans discrimination, quel que soit le handicap, mais d'une volonté de notre part de se donner les moyens afin de les accueillir au mieux, dans des conditions confortables.

Il nous appartient d'adapter nos pratiques en respectant le rythme de chacun, l'autonomie dans le groupe en adaptant les espaces et en tenant compte des objectifs et des contraintes de chaque temps éducatif. Au regard de ces contraintes, l'équipe s'ajuste en permanence.

Des règles de vie sont indispensables pour fixer le cadre d'accueil donnant aux enfants des repères, lui permettant de s'approprier les lieux dans le respect de ces règles.

L'école a été pensée et organisée en fonction de l'accueil de ce public. Un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite est installé dans la cour afin d'accéder à tous les niveaux (classes, salle de restauration, salles d'activités).
Des pentes douces entre chaque plateau de cour sont aussi à disposition.

L'activité n'est pas une fin en soi mais un vecteur éducatif émancipateur.

Grâce à l'expérimentation, l'enfant va se construire, exprimer sa personnalité et son potentiel.

Faire du sport, créer, jouer, partager, découvrir, apprendre, les loisirs éducatifs et culturels sont essentiels à son développement.

Être à l'écoute de l'enfant, c'est aussi lui accorder le droit de ne rien faire, de rêver ou de se reposer quitte à devoir parfois modifier un programme d'animation.

Chacun doit avoir sa place dans notre accueil et chacun s'enrichit au contact de l'autre, quel qu'il soit.

Outre la proposition d'activités traditionnelles d'un accueil de loisirs, nous souhaitons :

- Développer le partage et l'entraide entre les enfants : Mise en place d'un projet « Confiance et valorisation de soi », il consiste par groupe de 2/3 enfants élémentaires d'aider les maternelles avec les animatrices présentes durant une journée. La finalité étant que l'enfant prenne confiance en lui et se rende compte qu'il peut aider les enfants plus petits que lui. **En aucun cas l'enfant remplace l'animatrice.**
- Être à l'écoute des goûts et aspirations de chacun, (activités mises en place de la boîte à idées)
- Sensibilisation des enfants aux règles de vies communes entre l'école et l'accueil de loisirs.

C) La famille

Accueil

Pilier de la construction et du développement de l'enfant, la famille est un maillon essentiel.

Premier partenaire éducatif, la famille est associée au projet de nos accueils.

Il s'agit de l'associer non seulement dans le cadre de rencontre individuelle, de réunions d'informations, de temps de convivialité mais aussi dans la vie au quotidien de nos accueils.

Enfin, elle contribue à l'évaluation et l'amélioration de nos pratiques.

Des bilans annuels ainsi, qu'une enquête de satisfaction leur seront adressés afin de faire le point sur les projets mener. Ainsi ils pourront donner leurs avis et participer s'ils le souhaitent aux futurs projets.

Communication

● **Affichage dans les locaux de l'accueil :**
Un espace d'informations dédié aux familles est disponible à l'accueil où sont affichés :

- ⇨ Le projet éducatif (sur demande)
- ⇨ Le projet pédagogique (sur demande)
- ⇨ Les numéros de téléphones portables et de fixe de l'accueil de loisirs et de l'équipe de Direction, ainsi que l'adresse mail
- ⇨ Les plannings pour chaque période
- ⇨ Les menus de la période des mercredis

● **Espace Famille :**

L'échange avec les familles s'effectue au quotidien par un accueil individuel. L'équipe d'animation et de direction y porte une attention permanente.

L'accueil et le pointage global des enfants sont effectués par un membre de l'équipe, les animateurs le faisant également pour leur groupe ainsi que l'émargement des personnes autorisées venant chercher l'enfant.

L'équipe de Direction s'efforce d'être présente sur l'un des deux temps d'accueil dans la journée (le matin et / ou le soir) afin d'entretenir de bonnes relations de suivi avec les familles.

● **Rencontre individuelle et réunions familles :**

L'échange d'information avec les familles s'effectue en priorité au quotidien par un accueil individuel des familles.

Ceci doit être un souci permanent de l'équipe d'animation.

La Direction s'efforce d'être présente sur les temps d'accueil afin d'entretenir de bonnes relations et un suivi avec les familles.

Toutes les informations destinées aux familles durant la période (horaires de sorties, trousseau, annulation d'activité, changement de planning) se font par affichage.

Sur le panneau d'affichage de l'entrée de l'école vous trouverez les menus et, les activités des mercredis, afin de permettre aux familles de s'organiser pour d'éventuelles sorties, ainsi que diverses informations.

Le numéro de téléphone de l'accueil de loisirs est affiché afin que les familles puissent nous contacter.

Pour un enfant nécessitant la mise en place d'un PAI, la famille et la Directrice prendront rendez-vous avec les parents afin de définir les modalités d'accueil et les procédures d'urgence.

Une rencontre sera mise en place par la direction de l'accueil de loisirs notamment lorsque l'enfant ne respecte pas les règles de vie en collectivité et fait preuve d'incorrection envers les autres enfants et/ou le personnel (violence physique, verbale, non-respect des locaux, dégradation de matériel…) ou bien lorsque le comportement de l'enfant semble inhabituel.

2. Objectifs pédagogiques

a) Objectifs éducatifs

Les objectifs sont en lien avec trois valeurs éducatives énoncées dans le projet éducatif des accueils de loisirs de la Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne (en annexe au projet pédagogique) en cohérence avec les valeurs éducatives des MJC. Celles-ci seront

déclinées dans nos projets de l'année nous permettant ainsi de **favoriser l'épanouissement individuel de l'enfant, dans un cadre collectif** :

• Éduquer à la citoyenneté

Favoriser la socialisation des enfants et l'apprentissage de la vie en groupe. Prendre en compte l'individualité de chaque enfant au sein du groupe. Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants selon leurs âges et leurs capacités. Encourager les initiatives, favoriser la rencontre avec d'autres publics.

• Vivre ensemble

Impliquer et faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne collective. Favoriser les activités de libre expression, l'échange et l'écoute. Mettre en place une organisation où chaque enfant puisse se repérer et s'approprier son espace dans un espace collectif.

• Développer des loisirs responsables

Mettre en place des projets d'animation autour d'une thématique avec des ateliers de découvertes adaptés à chaque tranche d'âge. Sensibiliser les enfants à l'éducation à l'environnement. Sensibiliser les enfants aux plaisirs des loisirs éducatifs. Favoriser la diversité des activités et des sorties. Amener les enfants à s'ouvrir à leur environnement proche.

b) Objectifs opérationnels, moyens et projets d'activités mis en œuvre

L'accueil de loisirs est un lieu éducatif de détente et de loisirs à partager avec d'autres enfants du même âge ou non. C'est un lieu de socialisation et d'apprentissages de la vie quotidienne, un lieu d'expression de soi et d'épanouissement personnel, permettant à l'enfant de mêler expériences individuelles et expériences collectives favorisant la découverte, l'imagination et le jeu.

L'accueil de loisirs apporte à l'enfant un véritable bénéfice éducatif, en proposant multitudes expériences ludiques et sociales dans un environnement sécurisé et adapté pour l'accueil d'enfants.

Dans ce cadre, nous déclinons les objectifs et moyens suivants :

► Prendre en compte l'individualité de chaque enfant

• En respectant le rythme de l'enfant

Même si l'accueil de loisirs est un lieu collectif, un groupe est composé de plusieurs individus à part entière. Il importe donc de respecter leur rythme, leurs besoins et leurs capacités suivant leur âge et leur caractère.

Il conviendra de :

- Proposer mais ne pas imposer une sieste à chaque enfant de moins de 6 ans (selon les recommandations du médecin de la Protection Maternelle et Infantile),
- Mettre en place un lever échelonné de la sieste,
- Respecter un temps calme pour les enfants âgés de 6 ans et plus.

• En respectant l'environnement propre de l'enfant

Il nous appartiendra de :

- Créer un espace d'échanges avec sa famille : proposer des temps de rencontre plus ou moins formalisés
- Privilégier la qualité de la relation aux familles, notamment à travers les temps d'accueil et la transmission des informations relatives aux animations proposées.
- Favoriser la rencontre avec d'autres acteurs intervenant auprès de l'enfant (prestataire musical, culturel, sportif…)

• En proposant un suivi sanitaire rigoureux

Nous nous efforcerons d'être à l'écoute de toute recommandation éventuelle et répondrons aux interrogations que peuvent se poser les parents quant à notre fonctionnement et à l'accueil de leur enfant en tant qu'INDIVIDU (suivi affiné).

Cela passera notamment par :

- Pour les traitements médicaux, une organisation rigoureuse mais souple permettant de gérer cet aspect de la santé,
- Pour un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.), par un strict respect,
- Pour les « petits bobos » : gestion par les animateurs avec la trousse de soin où ils noteront le nom et prénom de l'enfant et de lui-même, la date et l'heure, la blessure et les soins apportés ainsi que la personne prévenue, le tout dans le registre des soins de l'infirmerie.
- Procédure également pour la sécurité incendie dans les locaux

• En donnant la possibilité aux enfants de participer au choix à leurs activités

Se traduisant par :

- Des propositions d'activités définies au préalable,
- Des temps informels proposés aux enfants
- Une mise à disposition d'espaces (coins polarisés) permettant à l'enfant de faire vivre ses envies
- De reconnaître ses compétences : plaisir d'être reconnu dans ses compétences par l'animateur et par sa famille.

• En favorisant le faire-avec

Il ne s'agit pas de laisser l'enfant "faire" entièrement seul, pouvant générer chez lui de l'insécurité, ni de faire à sa place, mais de l'accompagner dans ses apprentissages en instaurant des repères spatiaux-temporels, physiques et moraux, tant dans la vie quotidienne que dans les activités et le choix de celles-ci.

► Prendre en compte le cadre collectif

• En mettant en place des rituels pour un meilleur repérage dans le temps

- Fresque temporelle pour les maternelles, chants justes après le temps d'accueil, danse …

• En aménageant l'espace

- Permettre à l'enfant de se sentir bien (couleurs, décorations, mobilier adapté et ludique…),
- Offrir des repères indispensables pour sa sécurité et son développement autonome,

- Susciter des envies et donc des activités facilitées par une accession aux matériaux et matériels rangés permettant une appropriation autonome et en sécurité (mobilier à hauteur des enfants).

• En permettant aux enfants d'agir ensemble sur leur temps d'accueil

- Initier et sensibiliser les enfants à la vie quotidienne et collective
- Mise en place de règles de vie afin de vivre en harmonie avec les autres.
- Instaurer les échanges et le dialogue (enfants/enfants, adultes/enfants).
- Solliciter le respect des autres et de leurs différences (sociales, culturelles, physiques et morales).
- Favoriser un esprit de solidarité (écoute, partage, aide).
- Amener les enfants à respecter les lieux, les locaux, le matériel et les aménagements mis à disposition.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants
- Amener l'enfant à prendre en charge certains aspects de la vie quotidienne (rangement du matériel, service du gouter, rangement et nettoyage de leurs activités…)
- Amener l'enfant à prendre des initiatives, des décisions, des responsabilités et à les assumer au sein du groupe.
- Amener progressivement l'enfant à se prendre en charge (habillage, passage aux toilettes…)
- Permettre à l'enfant de se réaliser seul dans sa réflexion, ses actions et ses activités
- Favoriser le bien-être et l'épanouissement des enfants
- Mettre en valeur et développer les qualités, les compétences tout en exploitant la richesse de chacun.
- Contribuer à l'éveil et à l'épanouissement des enfants.
- Permettre à l'enfant d'avoir ses moments personnels, sans l'obliger à intégrer le groupe. (Temps calmes, détente ou jeux libres…)
- Favoriser l'échange de connaissance entre les enfants de la même structure ou d'une structure différente (échanges, correspondances).
- Amener l'enfant à comprendre ses différences et celles des autres, pour les accepter et se faire accepter.
- Veiller à la décoration générale (portemanteaux personnalisés, parcours fléchés au sol ou sur les murs, illustration des thèmes et projets abordés aux murs et dans les salles, panneaux photos etc.)

D'une manière générale, privilégier l'accompagnement de l'enfant par l'adulte vers une prise en charge croissante de sa vie quotidienne, donc vers une accession à une autonomie à sa mesure.

►Sensibiliser les enfants au plaisir et aux loisirs éducatifs

- ⇨ En donnant l'envie et le plaisir aux enfants de venir au centre de loisirs, en proposant des activités ludiques, originales et variées,
- ⇨ En intégrant la notion d'apprentissage dans le jeu.
- ⇨ En stimulant la créativité en laissant l'initiative aux enfants.
- ⇨ En favorisant la découverte et la pratique de nouvelles techniques, activités et jeux.
- ⇨ En développant l'ouverture sur le monde et en éveillant la curiosité des enfants.
- ⇨ En développant les activités de l'enfant avec des objectifs clairs de séances.

Les projets d'animation ou projets d'activités

Le projet d'animation est un fil conducteur sur une période définie : mois, trimestre, année scolaire… L'activité reste un moyen d'atteindre des objectifs pédagogiques, et **non un but en soi**.

Il est élaboré par l'équipe, et ce, en rapport avec le projet pédagogique et ses objectifs, des objectifs et compétences spécifiques des animateurs, et affinés grâce à la participation des enfants. De plus celui-ci doit prendre en compte le thème définis par la direction avec les équipes pour la période.

Dans nos propositions d'activités, nous veillons à proposer une **démarche pédagogique** cohérente en lien avec nos valeurs, la connaissance et l'âge des publics et nos objectifs, indispensable à toute mise en place d'activité et d'animation, en s'interrogeant :
1- Quel(s) objectif(s) du projet pédagogique suis-je en capacité de développer ? Quelles compétences puis-je mettre à disposition de la structure d'accueil de loisirs.

2- Les publics : Quelle est la tranche d'âge des enfants ? Quel est l'effectif du groupe ?

3- Le cadre d'animation : Quelle proposition d'aménagement de locaux en lien avec les publics ? Quelle est la durée de l'animation ? Quelle est l'organisation en termes de répartition des enfants, par petits groupes, tous ensemble...) Quelle mise en place pour répondre à mes objectifs ?

4- Quelles sont les contraintes matérielles, les besoins en logistique ?

3. Organisation des mercredis périscolaires

a) Planification d'une journée type

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 11 ans, non collégiens, de 7h30 à 18h30.
L'équipe d'animation assure l'accueil des familles de 7h30 à 9h00 puis de 17h00 à 18h30.
Les activités sont organisées de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Journée type du mercredi périscolaire			
Heure	**Déroulement**	**Rôle de la directrice et des animateurs**	**Attention**
7h30-9h00	Arrivée échelonnée des directrices et des animateurs		Ponctualité
9h15-9h30	Collation	Distribution de la collation	
9h30-12h00	Activités pour les petits et les grands	Propositions des activités par les animateurs	Matériel préparé en amont
12h00-13h30	Passage aux toilettes Repas	Passage aux toilettes lavage des mains Petits et grands répartis chacun sur leur table respective Repas dans le calme et en faisant attention à ce que les enfants se tiennent correctement.	Pas de mixité dans les toilettes Régimes alimentaires, allergies
13h30-14h00	Temps informel	Jeux d'extérieur ou intérieurs (selon le temps) ou activités libres selon le choix de l'enfant	L'équipe d'animation se relaie pour prendre leur pause
13h30-15h30	Petits : repos	Toilettes, mains, salles de sieste préparées le matin	
14h00-14h10	Petits et grands : temps calme	Lecture d'histoire par les animateurs, relaxation	

14h10-15h30	Petits : Activités de l'après-midi	Propositions des activités par les animateurs		Matériel préparé le matin
14h10-16h00	Grands : Activités de l'après-midi	Propositions des activités par les animateurs ou les enfants		Matériel préparé le matin
15h30-16h00	Petits	Jeux calmes : jeux de société, dessins, jeux sur les tapis, lecture		
16h00-16h20	Temps libres	Jeux extérieurs La directrice prépare les goûters		L'équipe d'animation se relaie pour prendre leur pause
16h20-16h30	Fin du temps libre	Rangement des jeux, passage aux toilettes et lavage des mains		Pas de mixité dans les toilettes
16h30-17h00	Goûter	Servi par les directrices, les animateurs aident les petits		Allergies
17h00-18h30	Départ échelonné	Animateur dans la salle à l'écoute de l'enfant, encadre et surveille Animateur à l'extérieur : encadre et surveille les jeux, accueille les parents et les renseigne	La directrice ou directrice adjointe pointe les départs et discute avec les parents sur des faits de la journée si besoin	

Remarques relatives aux horaires :

- N'apparaissent pas les passages réguliers aux sanitaires, avant et après chaque activité ou animation, pendant les activités selon les besoins.
- Ils ne sont qu'indicatifs et peuvent être modifiés selon les périodes, respectant notre désir de garder une certaine souplesse (les mercredis sont des temps de loisirs pour les enfants). Notamment concernant l'heure du goûter, qui peut varier selon les sorties ou prestations programmées.

Remarques : des départs exceptionnels ou réguliers d'enfants peuvent survenir au cours de l'après-midi.

- Dans le cas de départs exceptionnels : une décharge devra être remplie par la personne prenant en charge l'enfant.
- Dans le cas de départs réguliers (ex. : rendez-vous médicaux, scolaires), un protocole et une décharge annuelle seront établis. Dans tous les cas, l'enfant ne pourra pas revenir sur l'Accueil après son départ.

b) <u>Déroulement d'une journée type</u> :

Modalités d'arrivée à l'Accueil de 7h30 à 9h15 :

Un membre de l'équipe de Direction ou un animateur accueille les familles dans l'entrée de la salle d'activités. Tout nouvel arrivant est orienté vers le groupe au sein duquel l'enfant évoluera pendant le séjour. Ce moment permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver les copains et les animateurs.

L'animateur doit être disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Ce temps est également la transition entre la famille et l'accueil de loisirs, c'est pourquoi la disponibilité de l'équipe doit être entière.

Plusieurs activités autonomes peuvent être mises en place (lire, dessiner, jouer, écouter de la musique, discuter, ou même ne rien faire !), mais avant tout l'équipe devra être force de proposition et mettre en place des activités.

Les temps de restauration (repas, goûter, pique-nique) :

Ce sont des moments de détente qui doivent être conviviaux et relativement calmes, ils doivent être l'occasion d'échanger à propos de la vie de l'Accueil ou pas. Ce sont également des moments éducatifs, notamment dans le domaine de la santé.

Par exemple, le lavage des mains doit se faire naturellement et ne doit pas être considéré comme une contrainte. Reste aux animateurs à en expliquer la raison et à **montrer l'exemple** (y compris avant de goûter et en extérieur, dans la cour, ou dans un parc ou encore à l'occasion d'un pique-nique).

Le repas au Centre se déroule dans la cantine de l'école afin de proposer un temps sympathique d'échanges et d'apprentissages. Les enfants se placent par groupe librement à table, chacune étant placée sous la responsabilité d'un membre de l'équipe. Dans le cas d'un enfant présentant une **quelconque allergie alimentaire ou une pathologie telle que diabète ou épilepsie**, **un animateur référent (qui aura toujours pris connaissance du repas du jour au plus tard à l'entrée en réfectoire) se placera obligatoirement à côté de lui.**

L'animateur permettra à l'enfant de devenir autonome : il les incitera à couper lui-même sa viande, à se servir seul pour les plats froids, à couper les fruits…

Seuls les membres de l'équipe auront pour charge de se lever pour aller chercher le pain et l'eau, ou une lavette ou de nouveaux couverts propres si un couvert tombait au sol. En outre, ils serviront à l'assiette chaque enfant, pour éviter que les plats ne soient déplacés surtout s'ils sont chauds. Ils débarrasseront les piles de couverts constitués par les enfants (selon leurs capacités) et placées en bout de table. Aucun membre des équipes d'animation (sauf les directrices) n'a le droit de pénétrer dans la cuisine, et ce, quel que soit le moment de la journée.

Rappel : les **agents de service**, quant à eux, seront les derniers garants par rapport aux **allergies alimentaires ou non :**

- En se concertant avec l'animateur référent de l'enfant **avant** de déposer un aliment allergène sur la table où se trouve celui-ci,
- Dans le cas d'un enfant ou un adulte allergique au latex, l'agent prendra les précautions d'usage (attention aux allergies de contact),
- En cas de changement opéré par la Cuisine centrale. Ainsi, ils seront tenus d'informer systématiquement la Direction de tout changement de menu et devront voir avec celle-ci si des précisions sur des ingrédients du repas ou du goûter sont nécessaires.

Remarques quant à la restauration :

- Nous bénéficions des repas et goûters fournis par le prestataire CRM Martel.
- 3 types de repas sont proposés : repas classique, sans porc ou végétarien.
- Les Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.) seront cosignés entre la famille, le médecin et la Directrice. C'est le seul cas qui permet, si cela est décidé par le protocole, qu'un repas de substitution soit amené par la famille et en respectant les recommandations données par le médecin : boîte hermétique avec date, nom et prénom de l'enfant, amenée en glacière. Celle-ci sera confiée dès l'arrivée de l'enfant à un membre de la Direction afin d'être mise au froid.
- Les commandes de repas et de goûters sont effectuées par la Direction effectuant les inscriptions au regard du nombre de celles-ci.
- Le pain est livré par le fournisseur en même temps que les repas.

Lors d'un pique-nique ou d'un goûter en intérieur ou en extérieur, les conditions restent les mêmes. Les règles élémentaires d'hygiène devront être respectées, et les animateurs devront veiller notamment à ce que tout le monde se soit lavé les mains, à ce que les tables aient été nettoyées au préalable, à ce que les sacs poubelles contenant soient jetés.

Le temps d'après repas :

Ce temps est très important car il doit répondre aux besoins de chaque enfant. En effet, quand certains préfèrent aller jouer, d'autres préfèrent se reposer.

Pour tous, il doit être plus calme que les autres temps de la journée. La sieste est conseillée pour les Maternelles (recommandée par le médecin de la P.M.I. pour les moins de 6 ans et plus spécifiquement aux enfants âgés de 3 ans), mais non obligatoire (à voir avec les parents).

Pour les plus grands notamment, il est l'occasion de jeux calmes et libres, sous la responsabilité **d'un animateur qui sera source de propositions**. Les consignes restent les mêmes que pour les temps d'accueil. Les activités devront reprendre juste après le temps calme, pour les élémentaires et pour les maternelles ne faisant pas la sieste.

Pour les plus petits, comme pour le repas, on ne contraint pas un enfant à aller dormir. Les animateurs favoriseront l'endormissement de l'enfant avec son doudou (à ne pas mélanger avec les autres), et en lisant systématiquement une histoire ou en mettant un fond musical. Il s'agit de rassurer l'enfant.

Au fur et à mesure des réveils, que nous souhaitons spontanés, les enfants sont doucement amenés à passer aux toilettes pour se préparer à vivre ensuite un temps d'animation. Le réveil des enfants doit se faire au plus tard à 15h30.

Les animateurs (trices) pendant ce temps :

- Ont une attitude favorisant le repos des enfants,
- Pratiquent une écoute active durant ce moment privilégié de communication,
- Laissent le matériel (crayon couleur, jeux de société, livre, etc.) à disposition des enfants en les responsabilisant sur le rangement et la tenue du matériel.
- Peuvent terminer de préparer les activités de l'après midi

Les animations et activités :

L'objectif est d'offrir un espace de choix aux enfants et de s'assurer qu'ils participent à des activités qui leur plaisent tout en favorisant les rencontres entre ceux-ci et en garantissant la sécurité de chacun :

- Nous favorisons les activités manuelles le matin car c'est un moment où les enfants sont plus facilement concentrés. Les activités se déroulent soit par tranche d'âge soit de manière décloisonnée selon l'activité proposée.

- C'est également le moment où nous envisagerons les sorties des plus petits qui dorment encore en début d'après-midi pour une grande majorité.

- Tous les animateurs (trices) sont chargés de l'installation des salles en différents espaces (jeux, dessin, conte et lecture, etc.). Différents ateliers animés seront mis à la disposition des enfants. Un équipement approprié d'espaces permettra une simulation qui développera une activité spontanée de l'enfant. L'animateur reste garant du bon déroulement de celle-ci. Une alternance équilibrée est recherchée entre les activités manuelles, sportives, culturelles et d'expression.

- L'enfant doit pouvoir choisir son type d'activité, voire en créer. Découvrir le monde qui nous entoure c'est d'abord apprendre à regarder et à comprendre. Le contenu des

activités doit permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques et formes de loisirs.

- Les activités, les inter-centres et les manifestations doivent faire l'objet d'une préparation non négligeable (temps réunion et investissement personnel) pour qu'elles soient variées et pertinentes :

    - Elles doivent développer l'esprit créatif de l'enfant, comme des activités artistiques (création d'objet en terre, création d'instrument de musique, de maquette, etc.) qui ont pour objectif de développer leur dextérité, l'écoute et la logique.

    - Elles doivent développer l'esprit de groupe, comme les activités sportives (rugby, teck, chasse au trésor, parcours d'obstacles, etc.) qui ont pour objectifs de favoriser le respect de chacun, l'entraide, l'esprit d'équipe.

- Les animateurs (trices) doivent prévoir un projet d'animation sur plusieurs séances dont l'objectif premier est **l'évolution**. Dans chaque séance l'animateur doit faire évoluer la technique ou le contenu de l'activité. Les sorties ou visites sont des moyens couramment adoptés pour approfondir un thème ou une succession d'activité (la campagne, la mer, l'écologie, la ferme, …) L'organisation d'une sortie doit rester un moyen pour construire, illustrer ou renforcer une ou plusieurs activités (un jeu, une visite…). L'environnement naturel représente également un lieu de découvertes (balade en forêt et fabrication d'un herbier, etc.)

- Pour tous les **jeux collectifs et sportifs**, l'équipe veillera à sécuriser le lieu choisi (organiser l'espace, baliser, etc…)

- Pour **les ateliers cuisine**, l'animateur tiendra compte des allergies alimentaires des enfants présents dans son groupe en proposant si besoin un atelier spécifique pour l'enfant concerné, et en veillant à ce que l'enfant ne soit pas en contact, ni avec l'aliment, ni avec la surface ou les couverts ou ustensiles touchant l'aliment.

La collation de 9h à 9h30 et le goûter de 16h30 à 16h50

Le goûter et la collation sont fournis par la structure. Ils sont un moment festif et de partage où l'équipe doit être à l'écoute des enfants et doit transformer ce temps en échanges éducatifs (l'alimentation, le goût, les saveurs, prendre la parole, se raconter...).

Les enfants goûteront dans des espaces propres, salles ou cour, agréables et aménagés selon les règles d'hygiène recommandées et en respectant les allergies alimentaires. Comme pour le déjeuner, dans le cas où un enfant est allergique à un aliment, l'animateur référent se placera à côté de lui et veillera à ce qu'il ne soit pas en contact avec l'aliment allergène (notamment en ne posant pas l'aliment sur la table sans précaution, et en restant vigilant quant aux allergies de contact).

Le goûter se déroulera dans le calme, chaque animateur sera présent auprès des enfants durant ce moment (pas d'attroupement) pour que le goûter soit un moment privilégié durant lequel discussions et échanges seront engagés. Les animateurs participent au service et au débarrassage du goûter.

Pendant le goûter, les enfants bénéficieront d'un temps d'échanges et de discussion avec les animateurs afin de permettre à chaque enfant d'exprimer son avis sur

l'après-midi ou la journée passé(e), sur les activités qu'il a faites, sur ses envies et ses souhaits… Puis des pôles d'activités libres seront proposés aux enfants à partir de 17h.

Temps d'échange

Donner la parole aux enfants est un exercice qui permet aux enfants de parler et de s'affirmer en groupe, de prendre conscience de la force du groupe et de lister les envies et centre d'intérêts des enfants. Le temps d'échange recense les satisfactions, critiques et suggestions des enfants et des adultes. Il permet aux animateurs de faire le point sur la vie quotidienne, l'évaluation des projets et des activités et les décisions à prendre.

Modalités de départ de l'Accueil de 17h00 à 18h30

Un membre de l'équipe de Direction ou un animateur accueille les familles. Ce temps est également la transition entre la famille et l'accueil de loisirs, c'est pourquoi la disponibilité de l'équipe doit être entière.

Les animateurs sont dans les salles ou dans la cour. Ils animent ce temps d'accueil et sont disponibles pour aller répondre aux questions sur la journée de l'enfant.

Le soir, aucun enfant ne pourra partir de l'accueil si la personne désignée et autorisée n'est pas venue le chercher.

Lors de l'inscription, les tuteurs doivent mentionner sur la fiche d'inscription les personnes susceptibles de venir chercher l'enfant et nous demandons aux familles de nous informer si une autre personne vient le chercher.

Dans tous les cas, chaque animateur a l'obligation de vérifier auprès de la Directrice que la personne se présentant à l'Accueil figure sur la fiche d'inscription de l'enfant. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

A partir de 18h30, si une famille n'a pas récupéré un enfant, celui-ci est accompagné avec **bienveillance et en le rassurant par ses animateurs** auprès d'un membre de la Direction qui prendra en charge l'enfant et contactera la famille si le retard est avéré.

Règles de vie :

DISCIPLINE

L'enfant participe à toutes les activités proposées par l'équipe d'animation.
L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité et fait preuve d'incorrection envers les autres enfants et/ou le personnel (violence physique, verbale, non-respect des locaux, dégradation de matériel…) fera l'objet d'un avertissement.
Une rencontre avec les équipes d'animation pourra être proposée à la famille afin de fixer, le cas échéant, des objectifs d'amélioration du comportement de l'enfant.
En cas de récidive, il pourra être exclu temporairement et/ou définitivement après information de la famille par courrier. »

Les règles de vie s'imposent à tous afin de vivre en groupe.

Il conviendra à l'équipe de proposer une **manière et / ou un support adapté** à l'âge des enfants et ludique afin de rendre leur portée **efficiente**. Elles sont exposées le premier jour de l'année et reformulées régulièrement (dont vacances) afin de permettre aux enfants de se repérer, de savoir ce qui est permis de faire de ce qui ne l'est pas, de connaître le cadre de l'Accueil de Loisirs.

Ne pas les exprimer, c'est exposer les enfants à des difficultés d'intégration. Les règles sont expliquées aux nouveaux arrivants. Citons quelques règles fondamentales :

- ⇨ Respect de soi et des tous, enfants et adultes (attitude et vocabulaire, violence physique et verbale interdites)
- ⇨ Jouer, s'amuser dans le respect des autres
- ⇨ Participer aux activités
- ⇨ Entraide
- ⇨ Ne pas courir dans les espaces intérieurs,
- ⇨ Suivre les consignes et règles de sécurité et d'hygiène de l'accueil de loisirs,
- ⇨ Respecter le mobilier et le matériel (contribuer au rangement de celui-ci)

Comportement inacceptable :

- Menace, intimidation
- Violence verbale
- Violence physique
- Non-respect des règles de vie
- Mensonge

Dans le cas où un enfant adopterait un comportement inadéquat, la Direction, s'appuyant sur le règlement intérieur élaboré par la structure mentionnée ci-dessus et remis aux familles à l'inscription, proposerait à la famille une rencontre et la mise en place d'un contrat signé par l'enfant lui rappelant le comportement attendu et les points non négociables. Elle en aviserait sa hiérarchie. Des rencontres régulières seraient programmées afin de mesurer l'évolution. En cas de non évolution, la Direction se réserverait le droit de demander l'application de sanctions définitives.

La fonction sanitaire

SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Santé *:*

L'état de santé de l'enfant doit être compatible avec la vie en collectivité. Les parents doivent signaler tout problème de santé sur la fiche sanitaire. L'accueil de loisirs ne peut pas accueillir les enfants malades et/ou souffrants d'une maladie contagieuse. Toute maladie contagieuse se déclarant chez un enfant ayant fréquenté l'accueil de loisirs doit être signalé au directeur de cet accueil dans les plus brefs délais.

Urgence :

En cas d'accident, l'équipe fait appel aux moyens de secours les plus adaptés (pompiers, SAMU) et avise les parents. Si nécessaire, l'enfant sera dirigé vers le centre hospitalier le plus proche. »

Objets interdits :

Il est interdit d'introduire dans les locaux tout médicament et/ou objet pouvant être dangereux, ainsi que des objets de valeur. »

Chaque doléance de la part d'un enfant doit être écoutée et entendue par l'adulte. Dès lors, l'adulte en charge de l'enfant doit vérifier la fiche sanitaire de liaison. Soin effectué ou non, toute plainte et/ ou soin devra être consignée dans le registre d'infirmerie.

Toute intervention sanitaire effectuée sur un enfant, soigné, consolé, rassuré doit être fait avec les gestes et protocoles appropriés, en fonction des compétences de chacun. Une

procédure de répartition des rôles de chacun en cas d'incident ou d'exercice incendie est mis en place en fonction des compétences de l'équipe.

Les animateurs (trices) gèrent la trousse de secours de leur groupe pour les sorties et au sein de l'Accueil. Ils (elles) veillent à ce qu'il ne manque rien. La direction devra en être avisée si ce n'est pas un membre qui prend en charge l'enfant. Si l'enfant ne peut se déplacer (par exemple il boîte ou ne peut se relever SEUL), l'animateur restera près de l'enfant et avertira la Direction qui viendra auprès de l'enfant.

Pour des besoins concernant des informations sur les enfants, les animateurs doivent se rapprocher au plus tôt de la direction.

A noter que par discrétion, la Direction demande à tous de ne pas afficher des informations spécifiques (type de repas, pathologies) sur les murs à la vue de tous.

Des affiches "Allo Enfance maltraitée" avec le numéro d'appel 119 sont affichées à l'accueil.

En cas **d'alerte incendie**, quel qu'en soit le motif, avéré ou non, TOUTE l'équipe, agents de service y compris, procèdera à l'évacuation et se retrouvera au point de ralliement dans le délai le plus court possible et avec le plus grand calme. En ce sens, chaque groupe gardera toujours avec lui la liste des enfants afin de procéder au comptage le plus rapidement possible. Chaque salarié est tenu de connaître les issues de secours et la localisation des extincteurs.

Évaluation

Méthode d'évaluation du projet pédagogique

Des outils d'évaluation sont mis en place afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité, et la cohérence du projet pédagogique et de définir les axes d'amélioration à apporter selon les critères cités ci-dessous :

Les objectifs pédagogiques :

- Compréhension et respect des règles de vie par les enfants, soin du matériel, hygiène,
- Autonomie de l'enfant : repères des espaces, prise en charge de ses affaires, prise de parole, choix des activités, l'enfant s'est-il approprié les espaces ?
- Prise en compte des centres d'intérêts et des initiatives des enfants,
- Evolution des comportements, amélioration du langage, solidarité et initiatives,
- Bien-être de l'enfant dans la structure,

Les activités :

Conformes aux objectifs éducatifs et pédagogiques ?

- Les moyens, la préparation, le déroulement, la qualité éducative, conformes à la législation et aux règles de sécurité,
- Satisfaction des enfants,
- Quand et comment les activités ont-elles été choisies ?
- Les temps de vie quotidienne sont-ils intégrés dans les activités ?

Le fonctionnement de la structure :

Programmation de réunions d'équipes, concertations, relations et communication familles, rédaction de bilans : équipe, activités, budgétaire, évaluation des enfants, évaluation des animateurs (trices), améliorations, initiatives.

Évaluation des animateurs (trices) :

Évaluation des projets d'animations ou des activités, préparation des activités avec exemples de réalisations possibles, les activités sont-elles variées ? Les enfants sont-ils associés au choix des activités et comment ?

Respect des règles de vie, du règlement. Participation et degré d'implication dans la vie quotidienne et les activités.

Rangement et respect du matériel, degré de détérioration. Les consignes de sécurité sont-elles connues et respectées des animateurs (trices). Des réunions ont-elles lieu pour préparer les activités, quand et avec qui ?

Possibilité de mise en place des bilans individuels en fin d'année et de bilan par binôme en mi année.

Évaluation de la satisfaction des enfants :

L'évaluation s'effectuera quotidiennement auprès des enfants. A l'occasion de temps d'échange, les enfants pourront s'exprimer sur la journée passée de façon collective, ils pourront ensuite voter de façon individuelle. Ce vote permet d'améliorer nos projets et d'affiner nos pratiques, notre organisation, nos activités pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre en cohérence avec nos valeurs éducatives.

Les critères sont les suivants :

- Cette année, les enfants ont-ils découvert des choses nouvelles ?
- Les enfants ont-ils été concertés dans le choix des activités ?
- Les enfants peuvent-ils choisir et s'inscrire seuls aux activités ?
- Les enfants peuvent-ils s'exprimer aisément ?

Évaluation de la satisfaction des familles :

Nous prendrons en compte l'avis des parents pendant les temps informels ou pendant des temps forts (Réunions, parents/enfants, spectacle,) un questionnaire de satisfaction sera mis en place périodiquement.

Les critères sont les suivants :

- Le service d'accueil de loisirs correspond-il à l'attente des familles ?
- Les familles des enfants sont-elles bien accueillies et bien informées ?
- Les outils de communication sont-ils mis en place et utilisés ?

Par la Directrice

- Evaluation des activités observées (sensibilisation, mise en place, réalisation), des observations notées sur le suivi journalier, de moments informels ou formels, des commentaires des parents…
- Analyse et propositions pour les périodes à suivre.

Il importe que la Direction soit présente à divers moments de la journée, se mêlant à ceux-ci de manière plus ou moins formelle, tant pour maintenir un contact privilégié avec les enfants, les familles que les animateurs.

Bilan de période reprenant les objectifs et moyens ainsi que leur réalisation et bilan annuel envoyé à la Direction et aux élus.

A destination de l'équipe :

Ce projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs et animatrices.

Ce projet est à conserver, à consulter pendant l'année scolaire, sur place ou chez soi, tout animateur(trice) embauché(e) s'engage à le respecter. C'est un outil d'aide à la compréhension du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et sert de base à la rédaction des projets d'activités et d'outil à leurs programmations.

Pour toutes questions ou précisions, s'adresser à la Directrice de l'Accueil de Loisirs